



Madame le Recteur,

A l'occasion de la campagne d'affectation des stagiaires second degré, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU souhaitent vous faire part des remarques suivantes :

- à l'instar de la circulaire académique publiée par le rectorat de Toulouse, nous réitérons nos demandes concernant l'impossibilité pour les stagiaires de faire des heures supplémentaires, l'égalité de traitement entre lauréats des concours et l'extension de la décharge à tous les stagiaires quel que soit leur parcours professionnel (3 h pour les enseignants, 6 h pour les CPE et les documentalistes, ces 6 h devant être décomptées pour ces derniers des 30 h de présence dans l'établissement).
- Les postes réservés aux stagiaires en renouvellement, en prolongation ou aux stagiaires titulaires d'une autre discipline apparaissent encore vacants dans la liste fournie aux arrivants dans l'académie. Dans certaines disciplines, comme l'espagnol, cela représente jusqu'à 8 postes (3 renouvellements et 5 prolongations) qui sont autant de vœux inutiles et qui risquent de faire partir en extension des candidats avec des barèmes élevés qui auraient formulé en toute bonne foi des vœux inopérants. Nous demandons que la liste soit actualisée et communiquée à nos organisations avant la fin de la saisie des vœux prévue le 23 juillet).
- Dans certaines disciplines, il y a plus de stagiaires entrant que de postes affichés, ce fut le cas pour les CPE, c'est également la situation en SES et sans doute dans d'autres disciplines : nous souhaitons avoir connaissance des nouveaux supports dans les mêmes délais.

Enfin, nous voulions également attirer votre attention sur les résultats de la validation pour les certifiés et PLP : des stagiaires ont été licenciés après une seule année de stage, alors qu'ils ont souvent été découragés par la difficulté d'un temps plein en début d'année et qu'ils n'ont pas su redresser ensuite la situation. S'ils avaient été médicalisés, ils se retrouveraient à la rentrée 2012 en prolongation de stage et bénéficieraient d'une deuxième chance.

Nous avons également constatés que si les chiffres de validation sont meilleurs, il y a cependant une forte proportion de stagiaires non évalués, ce qui porte à 20 % le pourcentage de certifiés non titularisés lorsque l'on ajoute les ajournés et les prolongations, chiffre qui ne peut qu'interroger.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et nous vous prions de croire en notre profond attachement au service public d'Education nationale

A Lille, le 17 juillet 2012

Karine Boulonne
SNES-FSU

Didier Blanchard
SNEP-FSU

Olivier Demesteere
SNUEP-FSU